

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Castellane
CASTELLET LES SAUSSES - COMMUNE

Séance du lundi 01 décembre 2025

Délibération N° DE_37_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	9
Date de la convocation : 17/11/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un décembre deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Claude CAMILLERI.

Présents : Guy BEYT, Claude CAMILLERI, Jean Yves DOZOL, Geneviève LORENZELLI, Gabrielle MIMRAN, Brigitte BOURY, Patrick GUBERT, Maxime BOUERY, Sosephe UTO

Représentés :

Absents et Excusés : Maryse BAUNAUD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Geneviève LORENZELLI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de fond de concours CCAPV 3

Mr le Maire fait connaître au conseil municipal pour faire suite aux délibérations 35-2025 et 36-2025, qu'il lui reste la somme de 2 247,38€ sur le fond de concours attribué par la CCAPV.

Il est donc proposé 1 opération.

La première compte tenu des problèmes relatifs à l'archivage il est envisagé de créer un emplacement dans la petite salle sous la mairie.

Le devis présenté par la menuiserie ébénisterie Eric FERRER de Puget-Théniers, s'élève à la somme de 5 980€ HT.

La participation de la CCAPV sur le fond de concours serait de 50% soit 2 990€.

Compte tenu que suite à toutes les opérations il reste la somme de 2 247,38€ sur le fond de concours, il est décidé d'attribuer le reliquat à cette opération.

Le plan de financement serait donc le suivant :

1 - Travaux d'archivages - coût 5 980€ HT

Fond de concours CCAPV 50% 2 247,38€

Participation communale 50% 3 732,62€ + 1196€ de TVA soit 4 928,62€

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02/12/2025

ID : 004-200068625-20251216-2025_05_07-DE

ID : 004-210400420-20251201-DE_37_2025-DE

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour ces projets et charge Mr le Maire de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Claude CAMILLERI
Président de séance



Bay
gubert

Geneviève LORENZELLI
Secrétaire de séance

Lorenzelli